

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 71 (1974)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués

*Le samedi 16 mars 1974, à 10 heures précises,
Lausanne, Restaurant du Rond-Point, avenue de Bergières,
à l'ouest de l'entrée sud du Comptoir. Bus N°s 5 ou 6.
Départ vis-à-vis de la gare CFF devant l'Hôtel Continental.
On peut garer les voitures dans les jardins du Comptoir.*

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Rapport du président.
5. Finances :
 - a) Comptes 1973.
 - b) Rapport de la commission de vérification.
 - c) Budget 1974.
 - d) Fixation de la cotisation pour 1975.
 - e) Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1974. Lucens, Marly, Martigny.
6. Adoption des rapports publiés dans le journal.
7. Elections au comité central. Renouvellement du mandat de MM. Paroz, Chammartin, Fournier.
8. Concours de ruchers.
9. Activité apicole.
10. Propositions individuelles.

A 13 heures, repas en commun. Prix Fr. 12.—, sans vin, service compris.

Messieurs les délégués voudront bien remplir le bulletin pour frais de déplacement et le remettre à l'entrée de la salle à MM. Paroz et Müller.

Pour le comité :

Le président :

R. Bovey

Le secrétaire :

T. Müller

PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE 1973

Dépenses	Doit	Avoir
Assemblée des délégués	3 496.85	
Comité	5 891.40	
Gérance et loyers	2 000.—	
Fournitures de bureau	197.10	
Impôts	617.75	
AVS, allocations familiales	247.95	
Affranchissements, ports	159.40	
Téléphones	129.60	
Taxes chèques postaux	144.80	
Stations observations et pesées	781.30	
Contrôle — propagande du miel	1 461.70	
Assurance responsabilité civile	2 386.90	
Concours des ruchers	3 611.75	
Frais bibliothèque	1 586.35	
« Journal suisse d'Apiculture »	34 071.65	
Cotisations à charge : USP, FRSA, FSSA, ARAE, CRIA	2 582.50	
Frais garde et gérance titres	119.70	
Subsides cours divers	—.—	
Frais divers	292.27	
Aide à apiculture	3 320.30	
 Recettes		
4860 cotisations à Fr. 9.—	43 740.—	
Annonces du journal	4 516.90	
Abonnements divers	1 171.51	
Intérêts des fonds	5 350.08	
Subsides FRSA et div. agric.	2 192.50	
Versement assurance vol	483.50	
Ventes diverses	603.70	
Recettes contrôle du miel	515.20	
Déficit exploitation 1973	4 525.88	
	<hr/>	
	63 099.27	63 099.27

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1973

Disponible	Actif	Passif
Caisse		87.86
Chèques postaux 10 - 1480		10 786.36
Banque Cantonale Vaudoise		416.60
Crédit Foncier Vaudois		12 514.40
 Réalisables - Titres		
Obl. Caisse Hyp. Gve 5 1/4 %	2 000.—	
Obl. Crédit agr. Ind. 6 %	10 000.—	
Obl. BCV 5 1/4 %	15 000.—	
Obl. BCV 4 3/4 %	10 000.—	
Obl. BCV 5 3/4 %	5 000.—	
Obl. CFV 5 1/4 %	6 000.—	
Obl. CFV 5 1/4 %	5 000.—	
Obl. Eurofima 5 1/2 %	25 000.—	
Obl. BCV 5 1/4 %	5 000.—	
Obl. CFV 5 3/4 %	15 000.—	
Obl. VLG 5 1/2 %	5 000.—	
Parts Caisse gar. fin.	300.—	
400 parts CRM	20 000.—	
2 parts Comptoir suisse	p.m. 123 300.—	
Annonces à encaisser		201.50
Actifs transitoires		3 316.65
 Immobilisé		
Film	1.—	
Bibliothèque	1.—	
Matériel-diplôme	1.—	
Appareil projection	1.—	
Etiquettes-panonceaux	p.m. 4.—	
Fonds assurance vol		35 000.—
Passifs transitoires		12 336.62
 Fonds divers		
Bertrand, fonds réserve	11 843.20	
Entraide	4 166.55	
Dommages	15 922.70	
Aide apiculture	26 000.—	
Propagande	37 500.—	
Prov. études	1 250.—	96 682.45

Fonds propres

Capital au 31 décembre 1972	11 134.18
Report solde PP 1973	4 525.88
	<hr/>
	150 627.37
	150 627.37

ÉTAT DES FONDS 1973**Bertrand : Fonds de réserve**

Solde au 31 décembre 1972	11 498.25
Intérêts 1973	344.95
Solde au 31 décembre 1973	<hr/> 11 843.20
	<hr/> 11 843.20
	11 843.20

Entraide :

Solde au 31 décembre 1972	4 045.20
Intérêts 1973	121.35
Solde au 31 décembre 1973	<hr/> 4 166.55
	<hr/> 4 166.55
	4 166.55

Dommages :

Solde au 31 décembre 1972	15 458.95
Intérêts 1973	463.75
Solde au 31 décembre 1973	<hr/> 15 922.70
	<hr/> 15 922.70
	15 922.70

Assurance vol et déprédations :

Solde au 31 décembre 1972	35 000.—
Surprimés 1973	856.50
Intérêts 3 % sur 35 000.—	1 050.—
Timbre fédéral	46.70
Indemnités payées	855.—
Honoraires et débours	471.30
Part fiduciaire	50.—
Virement surplus de 35 000.—	483.50
Montant du Fonds au 31.12.1973	<hr/> 35 000.—
	<hr/> 36 906.50
	36 906.50

Payerne et Romanel, le 29 janvier 1974.

Le président : *R. Bovey*Le caissier : *A. Merminod*

Budget de l'exercice 1974

	Comptes 1973	Budget 1974
Dépenses		
Assemblée des délégués	3 496.85	3 800.—
Comité	5 891.40	6 000.—
Gérance et loyers	2 000.—	2 000.—
Fournitures de bureau — imprimés	197.10	500.—
Impôts divers	617.75	800.—
AVS - allocations familiales	247.95	300.—
Affranchissements - ports divers	159.40	—.—
Téléphones	129.60	600.—
Taxes chèques postaux	144.80	—.—
Stations observations et pesées	781.30	1 000.—
Contrôle, propagande miel	1 461.70	2 500.—
Assurance responsabilité civile	2 386.90	2 500.—
Concours des ruchers	3 611.75	4 000.—
Bibliothèque, achats, reliure, loyer	1 586.35	1 800.—
« Journal suisse d'Apiculture »	34 071.65	37 000.—
Cotisations à charge	2 582.50	2 600.—
Frais de garde, gérance de titres	119.70	150.—
Subsides cours divers	—.—	500.—
Dépenses diverses	292.27	500.—
Aide à apiculture	3 320.30	2 500.—
	63 099.27	69 050.—
Recettes		
Cotisations perçues	43 740.—	52 000.—
Annonces du journal	4 516.90	4 500.—
Abonnements divers	1 171.51	800.—
Intérêts des fonds propres	5 350.08	5 500.—
Subsides FRSA et div. agric.	2 192.50	1 700.—
Versement assurance vol	483.50	—.—
Ventes diverses, recettes diverses	603.70	500.—
Recettes contrôle du miel	515.20	800.—
Déficit 1973	4 525.88	
	63 099.27	65 800.—
Dépenses budgétaires	69 050.—	
Recettes budgétaires	65 800.—	
Déficit budgétaire 1974	3 250.—	

Payerne, le 29 janvier 1974.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DE LA SAR

La commission de gestion s'est réunie à Moudon, le 12 février 1974, pour examiner les comptes de la SAR de l'année 1973.

La commission a siégé avec M. R. Bovey, président de la SAR et M. Merminod, caissier, qui nous donna tous les renseignements désirés.

La comptabilité a été vérifiée par la fiduciaire P. Durgniat.

Maints sondages ont été faits ; la commission s'est rendue compte de la parfaite tenue des différents livres. L'état des titres concorde avec les comptes.

L'exercice 1973 solde par un déficit de **Fr. 4 525.88** contre **Fr. 7 455.74** en 1972. Donc, nous constatons que l'augmentation des frais de toutes sortes, journal et autres, tout concourt à une période de déficits qui, en quelques années, va entamer sérieusement l'avoir de la SAR, étant donné qu'on ne peut guère toucher aux fonds spéciaux.

D'autre part, en 1976, la SAR fêtera le centenaire de sa fondation. La commission de vérification souhaite que le comité étudie le financement de cette manifestation.

La commission remercie le comité pour sa bonne gestion, le caissier pour la parfaite tenue de ses comptes.

En conclusion, elle propose à l'assemblée :

- a) d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés ;
- b) de donner décharge au comité ;
- c) de donner décharge à la commission de gestion.

Moudon, le 12 février 1974.

Section de Lucens : *Jules Jaquier* Section de Marly : *Léonard Burgy* Section de Lausanne : *Alfred Mayor*

ASSURANCE VOL ET DÉPRÉDATIONS

Afin d'éviter de désagréables contestations lors de sinistres, je rappelle à nos membres les prescriptions suivantes :

1. Aviser **sans délai** le préposé désigné par le comité de la Société romande d'apiculture, en indiquant le genre de sinistre et le montant approximatif du dommage.
2. Déposer dans les vingt-quatre heures dès la constatation du dommage une plainte en justice et prendre toutes mesures

- utiles pour sauvegarder les traces ou preuves permettant de faire découvrir les coupables.
3. Faciliter l'enquête et donner verbalement ou par écrit tous renseignements utiles.

RAPPORT

sur l'activité de la caisse d'assurance « Vol et déprédatations » ainsi que celle « responsabilité civile » de la Société d'apiculture pour l'année 1973.

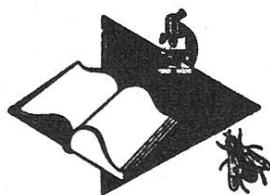
Vol et déprédatations

Cas annoncés	7
Cas en suspens	2
Cas liquidés par paiement d'une indemnité	5
Montant des indemnités versées	Fr. 630.—

Responsabilité civile

Cas annoncés	2
Cas en suspens	1
Cas liquidé sans indemnité	1

Le préposé aux assurances :
Ad. Paroz.



DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE

LA BIOMÉTRIE AU SERVICE DE LA SÉLECTION

Dans un article précédent, je vous avais parlé du beau travail de sélection qui se fait actuellement en Suisse romande (voir « Journal suisse d'Apiculture » N° 12 1972). Je vous rappelle que la race choisie est l'**Apis mellifica carnica** qui semble bien convenir à notre climat et à notre flore. Nous avons actuellement en Romandie 10 stations de fécondation, stations qui ne peuvent être sûres à 100 % étant donné les grandes distances que les faux bourdons peuvent franchir. Il est donc nécessaire de contrôler le degré de pureté de la descendance de ces reines de stations avant de les